



**Tous
droits
réservés**

Cours réservés aux apprenants uniquement



Le milieu associatif, institutionnel et fédéral

STAPS L3
UE 52B part 5

jeanmichelhaddad@hotmail.com

Membre associatif

Professeur d'économie et gestion

Expert-comptable notamment d'associations...



2

Le milieu associatif, institutionnel fédéral

Recherches
Solidarités



13^{ème} édition - Septembre 2015

Objectifs du cours :

- Aider l'étudiant à répondre à ses besoins liés au monde associatif,
- Apporter une culture économique, juridique, fiscale, sociale et de gestion du monde associatif,
- Acquérir des connaissances pour faire fonctionner une association ou pour prendre une part active,
- Etre capable de transformer un projet associatif en un projet d'activité ou d'évènement
- Valider sa pratique associative...

Evitez de :

- Partir d'un cas/expérience en le généralisant,
- Chercher dans un forum une solution toute faite,
- Rester dans ce qu'on sait, ce qui nous reconforte...

06/09/2020

3

Le milieu associatif, institutionnel et fédéral



SOMMAIRE

INTRODUCTION

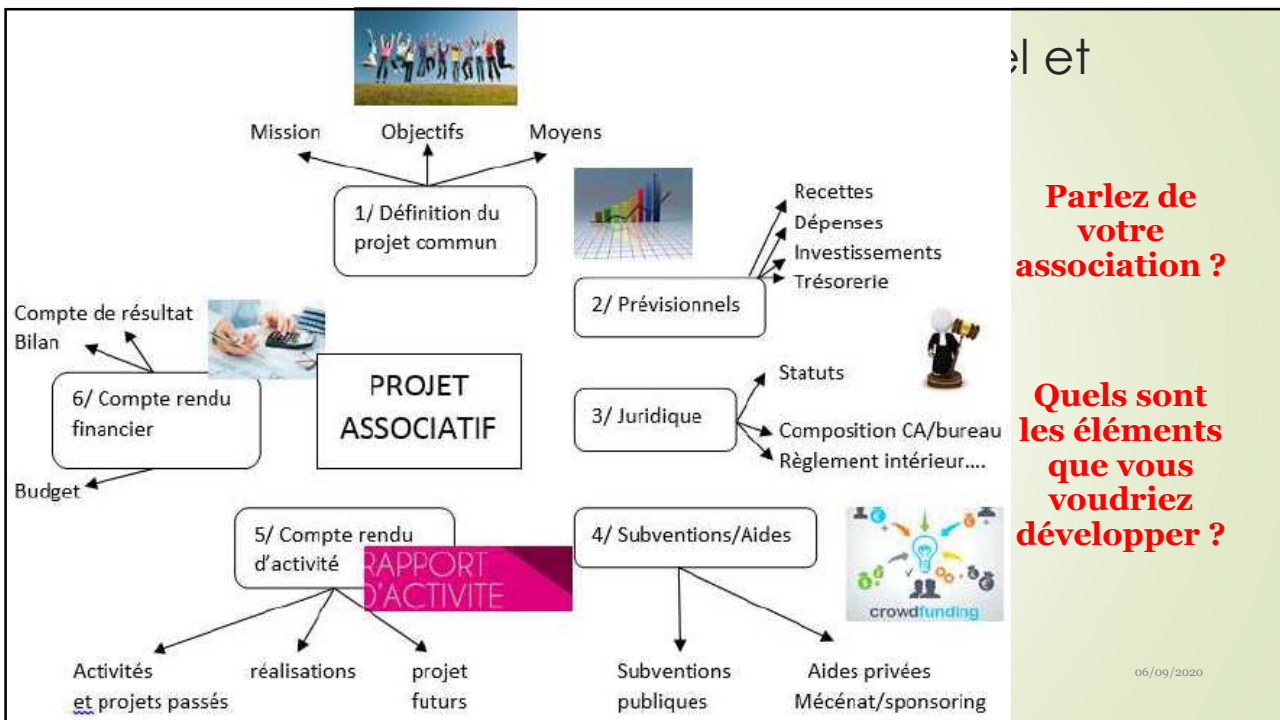
I. L'ASSOCIATION

- a) aspects juridiques
- b) aspects fiscaux
- c) aspects sociaux
- d) aspects de gestion

II. LA FEDERATION

fond documentaire :

- ▶ Code des associations et fondations 2018, édition Dalloz
- ▶ Comment gérer une association, édition Puits FLEURI
- ▶ Comprendre la fiscalité des associations, édition Puits FLEURI
- ▶ Comptabilité des associations et fondations, collectif; juris édition
- ▶ Créer et gérer mon association, les 50 règles de GUCHET Lucie, édition Puits FLEURI
- ▶ Droit des associations et fondations : 2016 Dutheil, Juris éditions
- ▶ Fiscalité des associations, DELSOL Xavier; BECQUART, Juris éditions
- ▶ Guide pratique des règles comptables et financières : documentation française
- ▶ La responsabilité des dirigeants associatifs de DUBOIS Yannick, édition Puits FLEURI
- ▶ Memento association 2017, LEFEBRE Francis édition



et

Parlez de votre association ?

Quels sont les éléments que vous voudriez développer ?

06/09/2020

5

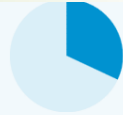
INTRODUCTION

► Aspects économiques des associations 2015 ?



46%

des Français âgés de plus de 18 ans adhèrent à une association, soit 23 millions d'adhérents



32%

des Français exercent une activité bénévole, soit 16 millions de bénévoles



1,8 million

de personnes exercent une activité salariée dans les associations, à temps plein ou à temps partiel



3,5%

C'est la contribution du secteur associatif au PIB ; le budget cumulé est de l'ordre de 70 milliards d'euros



5%

C'est le volume de l'emploi associatif dans l'emploi public et privé total

06/09/2020

6

INTRODUCTION

► Evolution du rôle des associations ?

Qu'en pensez vous ?

06/09/2020

7

INTRODUCTION

I. PRINCIPE DE LIBERTES

1, liberté de constitution art 2 loi 1901

Exemples de Limites à cette liberté ?

2, liberté d'adhésion art 4

Conseil d'Etat 07/03/2018 : pour adhérer à une association sportive, il est nécessaire d'adhérer à une fédération sportive, cela entrave-t-il la liberté d'adhésion ?

06/09/2020

8

INTRODUCTION

II. ELEMENTS DES ORGANISATIONS ASSOCIATIVES

II.1 But commun « non lucratif »

Gain financier ? Recettes (ventes) ? Bénéfices (ventes – dépenses) ?

II.2 Moyens communs

- M
- I
- H
- F

Quelle différence faites vous entre moyens financiers (stock) et ressources financières (flux) ?

06/09/2020

9

I. ASPECTS JURIDIQUES



Objectif : appréhender les contraintes juridiques pour le bon fonctionnement de l'association

I.1 Les éléments de constitution des associations

I.1.1 Les statuts

= nouage = le contrat => incidences ? CA PARIS 17/01/18

La société Olympique de Marseille et l'Association Club Central des supporters de l'Olympique de Marseille (CCS) ont conclu un contrat de billetterie, ce contrat ayant été reconduit en 2002, 2003 et 2007.

Le 5 novembre 2015, la société Olympique de Marseille a rompu la relation qu'elle entretenait avec l'Association Club Central des supporters de l'Olympique de Marseille (CCS).

L'association de supporters a alors assigné la société Olympique de Marseille devant le Tribunal de grande instance de Marseille afin de faire constater la rupture abusive et brutale de la relation commerciale mais également d'obtenir une indemnité compensatrice de 4 000 000 euros (4 millions) comprenant le préjudice lié à la perte de chiffres d'affaires mais également de son préjudice moral.

J'ai été exclu de mon association pour une faute que je conteste. Or ce type d'exclusion n'est pas mentionné dans les statuts de la structure. Est-ce normal ?

06/09/2020

10

I. ASPECTS JURIDIQUES



Objectif : appréhender les contraintes juridiques pour le bon fonctionnement de l'association

I.1 Les éléments de constitution des associations

I.1.2 Le règlement intérieur (facultatif)

I.1.3 Les démarches administratives de création

06/09/2020

11

I. ASPECTS JURIDIQUES



I.2. Fonctionnement (libre) cf. C. civ. art 1134

I.2.1. Organes de décision et d'administration ?

Le Président et le conseil d'administration sont-ils obligatoires ?

Fonctions et nomination des membres du CA ?

06/09/2020

12

I. ASPECTS JURIDIQUES



I.2. Fonctionnement (libre) cf. C. civ. art 1134

I.2.2 Les organes de contrôles

CAC ?

Fonction ? Nomination ?

AG ?

Quorum ? Majorité ? AGO/AGE ?

L'Etat ?

Rôle ?

06/09/2020

13

I. ASPECTS JURIDIQUES



1.3. Dissolution de l'association

Pourquoi s'intéresser à la dissolution d'une association ?

1.3.1 Evènements de dissolution volontaire ? Involontaire ?

1.3.2 Effets de la dissolution Disparition ? Dévolution ?

06/09/2020

14

II. ASPECTS FISCAUX



Objectif : apprendre par cœur l'association paye toujours des impôts

II.1. La gestion « désintéressée » de l'association

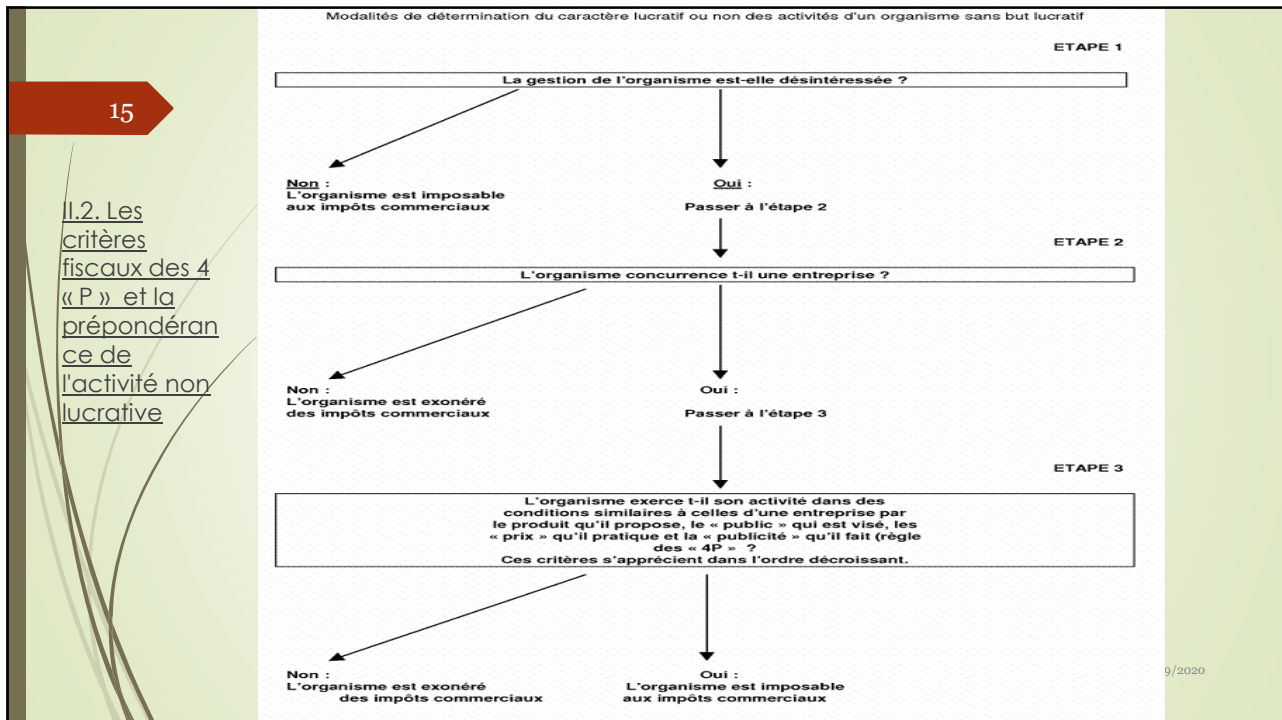
- l'association est gérée ou administrée à titre bénévole par des personnes n'ayant aucun intérêt direct ou indirect dans les résultats de l'exploitation,
- l'association ne procède à aucune distribution directe ou indirecte de bénéfices,
- les membres de l'association et leurs héritiers ne peuvent pas être déclarés attributaires d'une part quelconque de l'actif, sous réserve du droit de reprise des apports

CAS Léa crée une association sportive, son petit ami est Président et sa mère Trésorière, elle a été embauchée par l'association

CAS Léo est Président d'une association et bénéficie d'un véhicule de fonction, d'une indemnisation forfaitaire de ses déplacements

Qu'en pensez vous ?

06/09/2020



16

II. ASPECTS FISCAUX

II.2. Les critères fiscaux des 4 « P » et la prépondérance de l'activité non lucrative

C'est un signal fort que vient d'envoyer le Fisc aux clubs français en réclamant au RCT association la somme de 104 000 euros de redressement TVA.

C'est un signal fort que vient d'envoyer le Fisc aux clubs français en réclamant au RCT Association la somme de **104 000 euros de redressement TVA** pour la période de 2004 à 2007, assorti de 5 000 euros de pénalité, comme le rapporte *Var-matin* ce vendredi. Suite à un contrôle fiscal, « l'administration a remis en cause le **caractère non-lucratif de la gestion de l'association au motif qu'elle entretenait des relations privilégiées avec la SASP** (Société anonyme sportive professionnelle) RCT, et qu'elle avait procédé à des distributions de bénéfices à cette société. » L'association a en effet en charge toute la partie non-professionnelle du club (centre de formation, Espoirs, etc...) et ne doit donc pas faire de bénéfices. « L'association RCT doit être regardée comme participant de manière indirecte à l'activité lucrative de sport professionnel », précise le rapport.

06/09/2020



17

II. ASPECTS FISCAUX



III.3. Fiscalité des dons, sponsoring et mécénat

Sponsoring : déduction intégrale sous conditions

Mécénat 60 % limite max [20 K€ ou 0,5% du CA]

Distinction sponsoring/mécénat ?

Pourquoi les # ressources financières sont un élément incontournable des associations ?

C. Cass 2018 : déduction fiscale si « intérêt général » # cercle restreint

06/09/2020

18

II. ASPECTS FISCAUX



Autres conditions de non fiscalité :

- Recettes annuelles commerciales inférieures à 72 K€ !,
- Activités non lucrative supérieure à l'activité lucrative.

6 manifestations (non prises en compte dans les recettes commerciales)

- Bals, concerts, spectacles folkloriques ou de variétés,
- Séances de cinéma ou de théâtre,
- Ventes de charité ou de solidarité,
- Expositions,
- Kermesses, tombolas, loteries,
- Divertissements sportifs....

06/09/2020

19

III. ASPECTS SOCIAUX



Objectif : appréhender les opportunités liées à la spécificité sociale des associations

III.1 Les dirigeants (de fait et de droit)

2 fonctions séparées :

- Mandataire social (cf statuts),
- Technique (cf contrat de travail).

06/09/2020

20

III. ASPECTS SOCIAUX



III.2 Bénévolat vs Salarial (possibilité contrats aidés)

SALARIAT si Critères cumulatifs :

-
-

06/09/2020

21

III. ASPECTS SOCIAUX



Jurisprudence 1

« alors qu'elle effectue bénévolement
Des travaux de rénovation de la
toiture
de baraquement d'une association,
Une personne chute et se blesse. Elle
met
Alors en jeu la responsabilité
contractuelle
De l'association sur le fondement
d'une
**Convention d'assistance
bénévole** »
CA DOUAI 01/02/2018

Jurisprudence 2

« Un membre d'un aéroclub conclut une
convention avec l'association par laquelle
il accepte d'assurer bénévolement
l'accueil du club. La convention précise
les horaires et jours où l'intéressé doit
assurer la permanence de l'accueil, ses
périodes de disponibilité et détaille les
tâches à accomplir. Pour lui permettre
d'effectuer ses tâches n logement lui est
attribué gratuitement. »
C Cas. 20/12/17

Qu'en pensez vous ?

06/09/2020

22

III. ASPECTS SOCIAUX



III.2 Indépendant/Micro entreprise ?

Exemple : micro entrepreneur (ex autoentrepreneur)

Solidarité financière sociale + fiscale
3 Risques : prud'hommes, urssaf (pénalités + pénal)

Attention au travail dissimulé = pénal !

Statut interdit aux mandataires sociaux

06/09/2020

23

IV. ASPECTS DE GESTION



Objectif : comprendre les données financières d'une association

IV.1 Comptabilité d'engagement et de trésorerie

IV.2 Le Patrimoine = le bilan

Actif = ce que je possède

Exemples :

Passif = ce que je dois

Exemples :

06/09/2020

24

IV. ASPECTS DE GESTION



IV.2 La richesse créée = le compte de résultat

Produits = recettes

Charges = dépenses

- **Utilités et inconvénients d'un budget prévisionnel ?**
- **Faut-il faire un bilan et/ou un compte de résultat ?**
- **Sort des excédents ?**

06/09/2020

25

IV. ASPECTS DE GESTION



IV.1 Comptabilité d'engagement et de trésorerie

L'association STAPS FOR EVER

Recettes soirées studieuses & select 20,000 €, cotisations encaissées 800 €
Campagne facebook 2,500 €, loyer siège social 1200 €, services bancaires 200 €

Assurance 300 €, subvention université 1,000 €, achat aliments 2,700 €,
achat téléviseur 400 €, service de sécurité 3,000 €, diverses dépenses sans facture 200 €

► 1/ Remplir le compte de résultat suivant :

06/09/2020

26

CHARGES	Montant ⁴	PRODUITS	Montant
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services		74 - Subventions d'exploitation⁵	0
Achats matières et fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation		Région(s) :	
62 - Autres services extérieurs	0	Département(s) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		Intercommunalité(s) : EPCI ⁶	
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres		Commune(s) :	
63 - Impôts et taxes	0	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64 - Charges de personnel	0		
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0

2/ faut-il établir obligatoirement un bilan ?

06/09/2020

27

V. LES FEDERATIONS



V.1. Association d'associations

V.2. Fonctionnement libre

V.3. Statuts dupliqués

Exemple fédération sportive vs association sportive ?

06/09/2020

28

QUIZZ association

(une seule bonne réponse)

1. Le quorum représente le nombre :
 - a) Minimum de membre pour voter
 - b) Maximum de membre pour voter
 - c) Le nombre exact de membre pour voter
2. Les impôts commerciaux sont :
 - a) CET TVA IS
 - b) IS taxe sur salaire TVA
 - c) IR IS CVAE
3. Les 3 responsabilités des dirigeants sont :
 - a) Civile pénale monétaire
 - b) Civile pénale fiscale
 - c) Civile pénale légitime
4. La distribution directe correspond à :
 - a) La rémunération indirecte
 - b) La création de bénéfices
 - c) La distribution des pertes
5. Un actif correspond à un élément :
 - a) Utilisé par l'entreprise
 - b) Vendu par l'entreprise
 - c) Possédé par l'entreprise
6. Les 2 critères cumulatifs du salariat sont :
 - a) Contrat de travail + rémunération
 - b) Contrat de travail + lien de subordination
 - c) Lien de subordination + rémunération
7. Le critère des 4 « P » correspond à :
 - a) Prix produit promotion publicité
 - b) Prix produit public publicité
 - c) Prix produit Particulier promotion
8. Une dépenses est :
 - a) Une recette
 - b) Un élément possédé
 - c) Un élément consommé

06/09/2020

CONCLUSION



III. RECOMMANDATIONS GENERALISTES ?

- Réfléchir à 7 fois avant d'être membre du bureau,
- Pas d'association fictive ou d'association « entreprise »,
- Fonctionnement juridique irréprochable,
- Surveillance des éléments comptables, fiscaux et financiers.

VOS RECOMMANDATIONS pour vos camarades ???

.....

.....

.....

.....